Jean-Pierre Sueur a mené, une action tenace pour parvenir à ce résultat : les devis-modèles pour les obsèques sont désormais inscrits dans la loi. Il s'explique sur cette avancée législative « pour la transparence » et « pour aider les familles éprouvées, donc vulnérables » dans l'interview qu'il a donnée à la revue Résonance.

>> Lire l'article paru dans le numéro de février 2015 de *Résonance*

Lire aussi :

>> La question orale posée par Jean-Pierre Sueur à la suite de la promulgation de la loi

>> L'article 15 de la loi du 16 février 2015 relative à la modernisation et à la simplification du droit et des procédures dans les domaines de la justice et des affaires intérieures

>> Le blog de Rafaele Rivais sur le site du Monde

.

Phoca PDF